

N°2024-05/39B

---

**Objet : AMENAGEMENT D'UN CORDON DUNAIRE A SAINT-CYPRIEN : ACTE MODIFICATIF N°1.**

---

L'an deux mille vingt-quatre, le 15 mai, le Bureau du Conseil de Communauté, dûment convoqué, s'est réuni à 18h00, à la salle Escaro à Saint-Cyprien, sous la présidence de Monsieur Thierry DEL POSO, Président.

<b>Nombre de membres afférents au Bureau :</b>	10	<b>Vote :</b>	<b>Pour :</b>	9
<b>En exercice :</b>	10		<b>Contre :</b>	0
<b>Présents :</b>	8		<b>Abstention :</b>	0

**Présents :** Dominique ANDRAULT, François BONNEAU, Thierry DEL POSO, Jean-André MAGDALOU, - Christophe MANAS, Robert OLIVE, Jean ROMEO, Louis SALA.

**Absent excusé :** Nathalie PINEAU.

**Absent excusé ayant donné pouvoir :** Jean-Jacques THIBAUT donne pouvoir à Thierry DEL POSO.

**Secrétaire de séance :**

Jean ROMEO

**Date de convocation :** 30 avril 2024

---

Le Président expose à l'assemblée,

Dans le cadre du marché n°20231157M pour l'aménagement d'un cordon dunaire à Saint-Cyprien, notifié le 03 novembre 2023 et à la demande des services de l'Etat, il convient de retirer une ancienne voirie ensevelie sous le sable de la plage.

De même, suite à une autorisation préfectorale de transport d'eaux usées traitées, un réseau en attente sera posé sous les revêtements définitifs.

Par conséquent il convient de passer un avenant.

Cet avenant a une incidence financière sur le montant du marché :

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 35 499,07 €
- Montant TTC : 42 598,88 €
- % d'écart introduit par l'avenant : 14,63 %

Nouveau montant du marché public ou de l'accord-cadre :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 278 072,77 €
- Montant TTC : 333 687,32 €

**LE BUREAU APRES EN AVOIR VALABLEMENT DELIBERE, ET A L'UNANIMITE DES PRESENTS,**

☞ **APPROUVE** l'avenants n°1 du marché n°20231157M, tel que présenté,

☞ **IMPUTE** la dépense correspondante au Budget concerné,

☞ **AUTORISE** le Président ou son Représentant dument habilité, à signer l'avenant et tout acte utile en la matière,

☞ **CHARGE** le Directeur Général des Services de l'exécution de la présente délibération qui sera portée à la connaissance du Conseil de Communauté.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

**Pour extrait conforme,  
Le Président**



Accusé de réception en préfecture  
066-246600282-20240515-2024-05-39B-DE  
Date de télétransmission : 17/05/2024  
Date de réception préfecture : 17/05/2024